

Demande d'**Autorisation / autorisation partielle / Préavis**

selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions (BlmSchG)

Formulaire 1

Page 1 de 6

Informations concernant le demandeur

Nom	Téléphone	+49(0)6898 946-0
AVA Velsen GmbH	Fax	+49(0)6898 946-111
	E-Mail info@ava-velsen.de	
Interlocuteur/trice	Téléphone	+49(0)6898 946-100 /-200
M. Christopher Freichel (Directeur général) M. Ekkehard Orloff (Directeur général)	Fax	+49(0)6898 946-111
	E-Mail c.freichel@ava-velsen.de, e.orloff@ava-velsen.de	
Adresse postale (rue, n° de maison, code postal, ville) AVA Velsen Alte Grube Velsen 16 66127 Sarrebruck		
Présence Web www.ava-velsen.de		

Étendue de la demande

La demande porte sur ce qui suit :

- ☐ Autorisation d'une nouvelle unité conformément au § 4 de la BlmSchG ⁽¹⁻¹⁾
- ☒ Autorisation d'une modification substantielle en vertu du §. 16, alinéa 1, de la BlmSchG ⁽¹⁻²⁾
- ☐ Autorisation d'une modification soumise à notification en vertu du §. 16, alinéa 4, de la BlmSchG ⁽¹⁻³⁾
- ☐ Autorisation partielle en vertu du §. 8 de la BlmSchG ⁽¹⁻⁴⁾
- ☐ Délivrance d'une décision anticipée en vertu de l'art. 9 de la BlmSchG ⁽¹⁻⁵⁾
- ☐ Procédure sans participation du public en vertu du §. 16, alinéa 2, de la BlmSchG ⁽¹⁻⁶⁾
- ☐ Procédure avec participation du public en vertu du §. 19, alinéa 3, de la BlmSchG ⁽¹⁻⁷⁾
- ☐ Autorisation d'un commencement anticipé en vertu du §. 8a, par 1, de la BlmSchG ⁽¹⁻⁸⁾
- ☐ Autorisation de l'exploitation anticipée en vertu du §. 8a, alinéa 3, de la BlmSchG ⁽¹⁻⁹⁾
- ☐ Autorisation d'une modification en rapport avec un incident en vertu du §. 16 a de la BlmSchG ⁽¹⁻¹⁰⁾
- ☐ Autorisation d'une installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables dans le cadre d'une modernisation selon le § 16 b BlmSchG ⁽¹⁻¹¹⁾

Demande d'**Autorisation / autorisation partielle / Préavis****Formulaire 1**

selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions (BlmSchG)

Page 2 de 6

Demande d'autorisation de modification**Désignation et objet du projet de modification** ⁽¹⁻¹²⁾

Modification de l'AVA Velsen par l'aménagement et l'exploitation de la nouvelle Centrale de biomasse EVS (EVS BMZ) avec :

- EVS BMZ pour la fermentation des biodéchets et des déchets verts, y compris le traitement du biogaz
- deux surfaces de révision pour l'AVA Velsen
- la zone petites livraisons pour la réception des déchets ménagers/encombrants et du vieux bois et pour la remise de compost prêt à l'emploi
- adaptation de l'ava Velsen pour l'intégration de l'EVS BMZ : alimentation en air d'échappement de l'EVS BMZ

Limite de puissance / dimensionnement de l'installation selon l'annexe 1 de la 4e BlmSchV après la modification ⁽¹⁻¹³⁾ (Utiliser la nomenclature et les unités de l'annexe 1 de la 4e BlmSchV)

Installation d'élimination ou de valorisation de déchets [...] solides [...] par des procédés thermiques, avec une capacité de traitement de 255 000 t de déchets non dangereux par an

Objectif principal de l'installation (selon l'annexe 1 de la 4e BlmSchV ⁽¹⁻¹³⁾)

N° (colonne a) (1-15)	Description de l'installation (colonne b) (1-16)	Type de procédure (colonne c) (1-17)	Installation selon art. 10 de la DEI* (colonne d) (1-18)	N° à l'annexe 1 de la DEI (1-19)	N° à l'annexe 1 de l'UVPG** (1-20)	N° à l'annexe 1, partie 2, de la TEHG*** (1-21)
8.1.1.3	Unités d'élimination ou de valorisation de déchets solides, liquides ou gazeux conditionnés dans des récipients, de gaz de décharge ou d'autres substances gazeuses avec des composants combustibles par des procédés thermiques, notamment dégazage, procédé au plasma, pyrolyse, gazéification, combustion ou une combinaison de ces procédés avec une capacité de traitement de 3 tonnes de déchets non dangereux ou plus par heure	☒ G ☐ V	☒ E	5.2 a)	8.1.1.2	

*directive relative aux émissions industrielles

**loi relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement

***loi sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

(Si d'autres activités principales doivent être mentionnées, veuillez joindre une feuille informelle)

Demande d'**Autorisation / autorisation partielle / Préavis****Formulaire 1**

selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions (BlmSchG)

Page 3 de 6

Autres installations soumises à autorisation (selon annexe 1 de la 4e BlmSchV ⁽¹⁻²²⁾)

N° (colonne a) (1-15)	Description de l'installation (colonne b) (1-16)	Type de procédé (colonne c) (1-17)	Installation selon art. 10 de la DEI (colonne d) (1-18)	N° à l'annexe 1 de la DEI (1-19)	N° à l'annexe 1 de l'UVPG (1-20)	N° à l'annexe 1, partie 2, de la TEHG (1-21)
8.6.2.1	Fermentation des biodéchets : Installation de traitement biologique, autres que celles visées au point 8.5 ou 8.7, de déchets non dangereux autres que ceux visés au point 8.6.3, ayant une capacité de traitement de matières entrantes de 50 tonnes ou plus par jour	☒ G ☐ V	☒ E	5.3 b) i)	8.4.1.1	
8.12.2	Stockage des biodéchets : Installation pour l'entreposage temporaire de déchets, également dans la mesure où il s'agit de boues, excepté l'entreposage temporaire jusqu'à la collecte sur le terrain où les déchets ont été produits et installations qui sont concernées par le point 8.14, dans le cas de déchets non dangereux avec une capacité d'entreposage totale de 100 tonnes ou plus voir l'annexe 1 pour les autres installations auxiliaires soumises à autorisation	☐ G ☒ V	☐ E			

(Si d'autres activités auxiliaires doivent être mentionnées, veuillez joindre une feuille informelle)

Demande d'**Autorisation / autorisation partielle / Préavis**

selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions (BlmSchG)

Formulaire 1

Page 4 de 6

Fiches et conclusions sur les MTD (meilleure technique disponible) à utiliser ⁽¹⁻²³⁾

Unités de traitement des déchets (08/2018)

Unités d'incinération des déchets (12/2019)

Zone d'exploitation ou partie d'une zone d'exploitation selon la directive sur les accidents majeurs (12e BlmSchV)

Oui	☐ Classe inférieure
	☐ Classe supérieure
Non	☒

Informations sur l'exploitant de l'installation

Nom AVA Velsen GmbH	Téléphone Fax	+49(0)6898 946-0 +49(0)6898 946-111
	E-Mail	info@ava-velsen.de
Interlocuteur/trice M. Christopher Freichel (Directeur général) M. Ekkehard Orloff (Directeur général)	Téléphone Fax	+49(0)6898 946-100/-200 +49(0)6898 946-111
	E-Mail	c.freichel@ava-velsen.de, e.orloff@ava-velsen.de
Personne(s) responsable(s) au sens du § 52 b BlmSchG M. Christopher Freichel	Téléphone Fax	+49(0)6898 946-100 +49(0)6898 946-111
	E-Mail	c.freichel@ava-velsen
Adresse postale (rue, n° de maison, code postal, ville) Alte Grube Velsen 16 66127 Saarbrücken		
Présence Web www.ava-velsen.de		

Demande d'

Autorisation / autorisation partielle / Préavis

Formulaire 1

selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions (BlmSchG)

Page 5 de 6

Emplacement de l'installation

☒ Unité fixe		☐ Unité mobile ⁽¹⁻²⁴⁾	
Nom de l'entreprise dans laquelle l'installation doit être construite			
AVA Velsen GmbH			
Code postal, ville		Rue, numéro de maison	
66127 Sarrebruck		Alte Grube Velsen 16	
Commune ⁽¹⁻²⁵⁾		Parcelle ⁽¹⁻²⁵⁾	Parcelle cadastrale ⁽¹⁻²⁵⁾
Klarenthal		13	Voir feuille 2, formulaire 1

Les exceptions suivantes sont demandées (À motiver en détail sur la feuille)

☐ § 26 de la 13e BlmSchV ⁽¹⁻²⁶⁾	☐ § 11 de la 31e BlmSchV ⁽¹⁻²⁸⁾	☐
☐ § 24 de la 17e BlmSchV ⁽¹⁻²⁷⁾	☐	☐

Conformément au § 13 de la BlmSchG, les décisions suivantes doivent être incluses :

(Les documents pertinents doivent être joints)

☒ Permis de construire conformément au §. 73 LBO (réglementation sur la construction) ⁽¹⁻²⁸⁾	☐ Autorisation au titre du § 18 du BetrSichV ⁽¹⁻³²⁾
☒ Autorisation d'ouverture conformément au § 51 de la SWG (loi sur les eaux de la Sarre) ⁽¹⁻²⁹⁾	☐ Autorisation d'émission conformément à l'art. 4 de la TEHG ⁽¹⁻³³⁾
☒ Constatation de l'aptitude conformément au § 63 de la WHG (loi sur le régime des eaux) ⁽¹⁻³⁰⁾	☒ Mise en œuvre de l'UVP conformément au § 7, alinéa 3, de l'UVPG (loi sur les études d'impact sur l'environnement)
☐ Autorisation conformément au § 48 de la SWG ⁽¹⁻³¹⁾	☐

loi sur l'audit environnemental

Inscription dans le registre EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) (§ 32 de l'UAG (loi relative aux systèmes de management environnemental et d'audit)) (1 à 34)	Oui ☐ Non ☒	x
---	--	---

Mise en service prévue de l'unité/de l'unité modifiée

La certification selon le système de management environnemental selon DIN EN ISO 14001 existe.

Mois	Année
07	2026

Chef de chantier (§ 56 de la LBO)

Coordinatrice/Coordinateur (§ 4 de la BaustellVO (ordonnance relative aux chantiers))

Nom	Nom
Jürgen Hake	sera remis avant le début des travaux

Demande d'

Autorisation / autorisation partielle / Préavis

selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions (BImSchG)

Formulaire 1

Page 6 de 6

Coûts d'investissement de l'installation / du projet (TVA comprise)

Coût total [€]	Dont valeur de construction brute [€]
48 000 000	23 800 000

Autorisations, dérogations accordées ⁽¹⁻³⁵⁾

Date	Contenu essentiel autorisé/Titre de l'autorisation	Numéro de dossier
	voir la liste jointe aux annexes du chapitre 1	

Signature(s)

Lieu, date	Signature(s)
Velsen, 10/10/2023	 

**Demande d'autorisation / autorisation
partielle / préavis**
selon la loi fédérale sur la protection contre les immissions

Supplément
au formulaire 1
Page 1 sur 2

Demandeur	AVA Velsen GmbH
Projet	Modification de l'AVA Velsen par l'aménagement et l'exploitation de la nouvelle Centrale de biomasse EVS (EVS BMZ)
Demande	10/10/2023

Autres installations soumises à autorisation (selon annexe 1 de la 4e BImSchV) du formulaire 1, p. 3 :

No° 8.5.1 :

Compostage de résidu de fermentation solide :

Unités de production de compost à partir de déchets organiques avec un débit de matières entrantes de 75 tonnes par jour ou plus

Type de procédure : « G » ; annexe conformément à l'art. 10 de la IED (directive sur les émissions industrielles) (point 5.3 b) i)) ; No° de l'annexe 1 à l'UVPG (loi relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement) : 8.4.1.1

No° 8.10.2.1

Séchage des résidus de fermentation :

Installation pour le traitement physico-chimique, notamment pour la distillation, le séchage ou l'évaporation, avec un débit de matières entrantes de déchets non dangereux de 50 tonnes par jour ou plus

Type de procédure : « G » ; annexe selon art. 10 de la directive IED

No° 9.1.1.2 :

Stockage de biogaz :

Installations destinées au stockage de substances ou de mélanges entièrement gazeux à une température de 293,15 Kelvin et une pression standard de 101,3 Kilopascal et avec une plage d'explosivité dans l'air (gaz inflammables), dans des récipients ou des produits qui contiennent ces substances ou mélanges, par ex. en tant qu'agents propulseurs ou gaz combustibles, exception faite des réservoirs tubulaires de gaz naturel et des installations visées au point 9.3, dans la mesure où il ne s'agit pas exclusivement de récipients individuels avec un volume n'excédant pas 1 000 centimètres cube chacun, avec une capacité allant de 3 tonnes à moins de 50 tonnes

Type de procédure : « V » ; point dans l'annexe 1 à l'UVPG : 9.1.1.3

No° 1.16

Préparation du biogaz :

Installations de préparation de biogaz avec une capacité de traitement de 1,2 million de mètres cube normalisés par an de gaz brut ou plus

Type de procédure : « V » ; No° dans l'annexe 1 à la loi UVPG : 1.11.2.1

No° 8.12.2

Zone de petites livraisons :

Installations pour l'entreposage temporaire de déchets, également dans la mesure où il s'agit de boues, excepté l'entreposage temporaire jusqu'à l'enlèvement sur le terrain où les déchets ont été produits et installations qui sont concernées par le No° 8.14, dans le cas de déchets non dangereux avec une capacité d'entreposage de 100 t ou plus

Type de procédure : « V »

Demande de Autorisation / autorisation partielle / décision fiscale anticipée

Supplément
au formulaire 1
Page 2 sur 2

Demandeur	AVA Velsen GmbH
Projet	Modification de l'AVA Velsen par l'aménagement et l'exploitation de la nouvelle Centrale de biomasse EVS (EVS BMZ)
Demande	10/10/2023

Autres parcelles cadastrales prévues :

AVA Velsen:
Parcelle cadastrale : 4/96, parcelle 13, commune de Klarenthal (5061)
Parcelle cadastrale : 35/6, parcelle 3, commune de Grossrosseln (5050)

Centrale de biomasse
Parcelles cadastrales : 4/97 (en partie), 4/131, les deux parcelles 13, commune de Klarenthal (5061) ; Parcelle cadastrale : 35/7 (en partie), parcelle 3, commune de Grossrosseln (5050)

Surface de révision Sud et accès BMZ :
Parcelle cadastrale : 35/7 (en partie), parcelle 3, commune de Grossrosseln (5050)
Parcelle cadastrale : 4/97 (en partie), parcelle 13, commune de Klarenthal (5061)

Surface de révision Nord
Parcelle cadastrale : 4/129 (en partie), parcelle 13, commune de Klarenthal (5061)

Zone de petites livraisons :
Parcelles cadastrales : 4/98, 4/99, 4/100, 4/101, 4/129
Toutes les parcelles 13, commune de Klarenthal (5061)

Note :
La parcelle cadastrale 4/129 (anciennement 4/118) a été achetée en partie par EVS GAV mbH pour la construction de l'extension de l'unité prévue d'AVA Velsen GmbH. La répartition des parcelles cadastrales a été réalisée entre-temps, mais n'est pas encore inscrite au cadastre foncier.

84	Confirmation de conformité du 28/06/2022 concernant la suppression de l'accès d'urgence
83	Autorisation du 04/05/2022 concernant la modification du mode de fonctionnement d'une chaudière à vapeur Référence : 4.2-nt-A-75674-116
82	Avis de construction (GAV) du 03/09/2021 pour la construction d'une station de transfert de chaleur avec la création de nouveaux bureaux Référence : 20210170
81	Permis (CCT) du 29/07/2021 pour la construction d'une station de transfert de chaleur (pieux de forage) Référence : E/4-21.01.03.03-183/2021-Zi
80	Autorisation partielle de construction du 28/05/2021 pour la construction d'une station de transfert de chaleur avec création de nouveaux bureaux Référence : 20210170
79	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG du 14/04/2021 concernant la modification de l'installation de valorisation des déchets de Velsen par le découplage prévu du chauffage à distance Référence : E/3-A20.4.198-68/21-Ba-01
78	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG en vue de l'extension du catalogue des déchets autorisés à être incinérés de l'installation de valorisation des déchets de Velsen, avec le code de déchets 02 01 06 exemption d'autorisation du 11/02/2021 en vertu du § 15, alinéa 2, de la BImSchG Référence : -A20.4.198-19/21-Ba-01
77	Décision du 25/08/2020 relative à la demande d'autorisation au titre du § 17, alinéa 3, de la BNatSchG en vue de l'installation d'une plateforme en caillebotis au niveau du puits S7R, dans la zone du point de rejet de l'AVA Velsen dans la Rossel. Référence : 3.1.23292/4.6.4.1/VKL/Bly
76	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG du 14/08/2017 en vue de l'extension du catalogue des déchets autorisés pour l'incinération dans l'installation de valorisation des déchets de Velsen Référence : E/3-A20.4.198-113/17-Ba-01
75	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG du 24/07/2017 en vue de la modification de dispositifs de mesure en continu des gaz d'échappement après la sortie de la chaudière (gaz brut) des deux lignes de combustion de l'installation de valorisation des déchets de Velsen Référence : E/3-A20.4.198-103/17-Ba-01
74	Certificat de construction du 15/02/2017 pour la modification de l'alimentation en fioul par la construction et l'exploitation d'une nouvelle installation de ravitaillement en fioul (80 000 litres) Référence : 20160646
73	1. Décision modificative du 24/10/2016 « Evacuation d'eau » Référence : 2.3/625280001002
72	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG du 21/07/2016 concernant la modification de l'approvisionnement en fioul de chauffage par la construction et l'exploitation d'une nouvelle installation de ravitaillement en fioul de chauffage pour alimenter les lignes des brûleurs de l'installation de valorisation des déchets de Velsen Référence : E/3-A20.4.198-99/16-Ba-01
71	Annonce conformément à l'art. 15, alinéa 1, de la BImSchG du 15/04/2016 concernant la modification des heures de livraison et de réception Référence : E/3-A20.4.198-33/16-Ba-01
70	Lettre du 10/03/2016 concernant la confirmation de la preuve de la méthode de valorisation R1 (indice 0,6145), selon l'annexe de la directive 2008/98/RG du 19/11/2008 Référence : 3.5/bona/75674

69	Lettre du 16/10/2015 concernant la demande d'autorisation de modification des critères de défaillance des souffleries de tirage par aspiration des lignes d'incinération des déchets 1 et 2 du 24/08/2015 Référence : 4.2/wit/A-75674
68	Exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 19/09/2015 concernant la modification des critères de défaillance des lignes de tirage par aspiration des lignes de combustion 1 et 2 Référence: E/3-A20.4.198-129/15-Ba-01
67	Exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 10/10/2014 concernant la modification des flux partiels d'eaux usées et la conversion du traitement des eaux usées de la technique d'échange d'ions à l'osmose inverse Référence : E/3-A20.4.198-170/14-Uh
66	Lettre du 27/10/2014 sur l'autorisation de la modification d'une chaudière à vapeur Référence : Anwärerter/dm/A-75674
65	Exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 29/08/2014 concernant l'augmentation de la puissance thermique maximale de combustion d'appui de 50 MW par le remplacement dû à l'usure des quatre brûleurs d'appui alimentés au fioul de chauffage EL Référence : E/3-A20.4.198-159/14-Qu
64	Lettre du 13/03/2014 concernant la confirmation de la preuve de la méthode de valorisation R1 (indice 0,60125), selon annexe II de la directive 2008/98/CE du 19/11/2008 Référence : 4.1/SB_307/Bona
63	Décision du 05/03/2014 sur la délivrance de l'autorisation pour l'extension de l'étendue de la certification AVA Velsen Référence : 4.2/730
62	Exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BlmSchG du 14/02/2014 concernant la réduction des pertes de gaz d'échappement pour améliorer l'efficacité énergétique par la réduction de l'apport d'air de combustion, tout en supprimant la limitation de la teneur volumique en oxygène dans la chambre de combustion Référence : E/3-A20.4.198-20/14-Qu
61	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 23/07/2013 concernant l'optimisation du recyclage des déchets de rouille et l'optimisation de la distribution d'air primaire sur les deux lignes de combustion Référence : E/3-A20.4.198-185/13-Qu
60	Lettre du 17/09/2013 concernant la confirmation de la preuve de la méthode de valorisation R1 (indice 0,634), selon annexe II de la directive 2008/98/CE du 19/11/2008 Référence : 4.1/SB_307/Bona
59	Décision relative à la notification ACTAGON S.A., Luxembourg (n° de notification : LU 011448, du 19/09/2012) Référence : 4.2/520 Pe
58	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 23/05/2012 (exemption d'autorisation) conformément au § 15, alinéa 2, de la BlmSchG) Référence : E/3-A20.4.198-134/12-Qu
57	Décision du 02/12/2011 concernant la loi sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre - TEHG Référence : E/3 A20.6-183/11-Pe
56	Décision du 24/08/2011 concernant la renonciation à la mesure périodique des conditions de combustion dans la chaudière Référence : 3.4/Sf/I-75674

55	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 28/06/2011 (transfert des poussières volantes vers le silo à poussières volantes 1 par la ligne de retour des poussières volantes) Référence : E/3-A20.4.198-149/11-Qu
54	Lettre du 22/03/2010 concernant la demande de recours à l'exemption d'autorisation Référence : E/3-A20.4.198-06/10-QU
53	Décision du 11/03/2010 relative à la notification Référence : LU009769/Marc Syoen
52	Décision du 09/03/2010 concernant la notification relative à l'élimination des déchets ménagers en provenance du Luxembourg Référence : 4.2/520 Pe
51	Décision du 25/01/2010 concernant la mise hors service et le démontage de la conduite de décompression côté gaz de fumée, exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BlmSchG Référence : E/3-A20.4.198-06/10-Qu
50	Décision du 02/06/2009 relative à la construction et à l'exploitation d'un système de canalisations pour le retour des poussières volantes des véhicules en silo surchargés vers le silo à poussières volantes 1, exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BlmSchG Référence : E/3-A20.4.198-125/09-Qu
49	Décision du 29/05/2009 relative à la réalisation d'un essai de pompage au puits de contrôle 19A pour l'observation et l'analyse de la nappe phréatique sur le site de l'AVA Velsen Référence : 2.1/2.2.1.1/707 Krä/Dk
48	Décision du 26/05/2009 relative à la réalisation d'essais de séchage de la suspension de plâtre et de précipitation de métaux lourds dans le conduit de gaz de fumées Référence : E/3-A20.4.198-117/09-Qu
47	Décision du 13/05/2009 relative à la réduction de l'injection de charbon actif dans l'adsorbant de flux aérien de vingt à dix parts en poids de cent, avec augmentation correspondante des parts en poids de chaux hydratée dans l'adsorbant sans modification significative des performances en matière d'épuration des gaz d'échappement, exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BlmSchG Référence : E/3-A20.4.198-107/09-Qu
46	Lettre du 27/10/2008 relative à l'autorisation de la loi sur l'eau selon le § 7 de la WHG Référence : 625280009006
45	Lettre du 01/10/2008 concernant l'avis sur la procédure d'alerte des travailleurs en cas d'urgence
44	Décision du 22/09/2008 concernant le passage d'une mesure différentielle en continue de monoxyde de carbone à une mesure différentielle alternée de monoxyde de carbone pour la surveillance du feu sur le filtre en tissu, exemption d'autorisation selon le § 15, alinéa 2, de la BlmSchG Référence : E/3-A20.4.198-173/08-Qu
43a	Lettre du 09/05/2008 relative à l'autorisation de la loi sur l'eau selon le § 7 de la WHG Référence : 625280009005
43	Décision relevant de la loi sur l'eau du 17/04/2008 Référence : 2.3/625280001001
42	Lettre complémentaire du 27/03/2008 relative au respect des conditions de températures minimales dans les zones de post-combustion des lignes 1 et 2 Référence : 3.4/Sf/I-75674

41	Décision du 03/09/2007 portant sur l'augmentation de 210 000 à 255 000 tonnes de la quantité maximale de déchets autorisée pour l'incinération dans la centrale de cogénération des déchets de Velsen Référence : E/3-A20.2.198-304/06-Qu
40	Lettre du 04/07/2007 concernant l'élimination des scories Référence : E/1-10.2.1.2.1.2-138/07-Ts/Mei
39	Décision du 21/05/2007 concernant le refus de l'avis d'autorisation de l'installation de tri de déchets commerciaux et de traitement des scories industrielles Référence : 3.4/Sf/I-75674
38	Décision du 14/09/2006 portant sur l'autorisation de la modification d'une chaudière à vapeur Référence : 3.3/Le/Mz/I-75674
37	Décision du 23/06/2006 relative à l'installation de préchauffeurs vapeur-gaz (Daga- vos) à vapeur saturée pour le chauffage du catalyseur en remplacement des brûleurs de chauffage au méthane et à l'abaissement de la température du catalyseur de 260 °C à 240 °C ; exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BIm- SchG Référence : E/3-A20.4.198-186/06-Qu
36	Décision du 08/12/2005 portant sur la modification temporaire de l'autorisation d'exploitation de la centrale de cogénération des déchets de Velsen ; Référence : E/3-A20.4.198-258/05 Qu
35	Décision du 26/10/2005 (ajout du numéro du code de déchet 190802 au catalogue des déchets admis à l'incinération dans la centrale de cogénération des déchets de Velsen) Référence : E/3-A20.4.198-149/05-Qu
34	Décision du 18/08/2005 sur la délivrance d'une autorisation d'exemption pour la co-incinération de sous-produits animaux dans l'installation de valorisation des déchets de Velsen (numéro d'autorisation : DE 10 0 41 0001 05) de la BG AVA Velsen mbH, Alte Grube Velsen, 66333 Völklingen ; ici : modification du numéro d'ordre 2 des dispositions accessoires, ajout d'un autre fournisseur Référence : G 4 - 5225.6
33	Décision du 15/06/2005 concernant la PFB (Décision d'approbation du plan) ; rendement autorisé conformément au chapitre I, No° 1 - Définition du débit de la centrale de cogénération des déchets Référence : E/3-A20.1.198-149/05-Qu
32	Décision du 23/03/2005 , exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BImSchG - Remplacement des déchiqueteuses à chaîne existantes par des déchiqueteuses à poussoir et remplacement des portes pliantes dans la zone du hall de déchargement par des portes roulantes Référence : E/3-A20.4.198-73/05-Qu
31	Décision du 20/01/2005 concernant l'octroi d'une autorisation d'exception en vertu du § 6, alinéa 2, de la loi sur l'élimination des sous-produits animaux (BGBl. I, p. 82), sur la co-incinération de sous-produits animaux et l'agrément d'AVA Velsen, Betriebsgesellschaft Abfallverwertungsanlage Velsen mbH, Alte Grube Velsen, 66333 Völklingen, en tant qu'installation de co-incinération conformément à l'art. 12 du règlement (CE= n° 1774/2002 Référence : G 4 - 5225.6
30	Décision du 09/02/2004 (adaptation du catalogue des déchets admis à l'incinération dans la centrale thermique des déchets de Velsen dans l'étendue couverte par l'autorisation de l'installation conformément au droit de protection des immissions) Référence : E/3-A20.3.198-30/04-Qu

29	Décision du 17/06/2003 (adaptation du catalogue des déchets admis à l'incinération dans la centrale thermique des déchets de Velsen dans l'étendue couverte par l'autorisation de l'installation conformément au droit de protection des immissions) Référence : E/3-20.3-198-Qu-03.02
28	Décision du 07/02/2003 du BAFA (Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations) relative à l'autorisation d'une installation de cogénération conformément au § 6 de la loi sur la cogénération
27	Exemption d'autorisation en vertu du § 15, alinéa 2, de la BlmSchG Extension des déchets admis à l'incinération dans la centrale thermique des déchets de Velsen du 30/07/2002 Référence : E/3-20.3-198-Qu-02.01
26	Avenant du 22/11/2001 à la décision d'autorisation (catalogue de déchets autorisés à être incinérés dans la centrale thermique des déchets de Velsen) Référence : E/3-198-Lx-01.01
25	Décision d'autorisation du 22/12/2000 (construction et exploitation d'une installation de séchage du sel) Référence : E/3-198-Lx-00.10
24	Décision du 01/12/2000 (notification concernant la co-incinération de farines de viande et d'os) Référence : E/3-198-Lx-00.07
23	Décision du 13/10/2000 (programme d'analyse sur l'eau conformément au chapitre III, No° 1.8 de la PFB) Référence : E/4-201/00-Kn/HoÖ
22	Décision du 26/07/2000 (règlement d'application des prescriptions de la législation CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses) Référence : I/Gr/Ho/A
21	Notification en vertu du § 15, alinéa 2, de la BlmSchG du 17/08/1999 (élimination des cendres volantes et des adsorbants usagés) Référence : E/3-198-Lx 99.03
20	Décision du 17/08/1999 , règlement modifiant la 17e BlmSchV, mesure en continue du mercure Référence : I/Gr/Kun/A
19	Décision du 23/06/1999 (catalogue actuel des déchets de la centrale de cogénération des déchets de Velsen) Référence : E/3-198-Lx99.01
18	Décision de renouvellement des décisions d'autorisation du 09/06/1999 (unité opérationnelle de dépôt des résidus) Référence : E/5-5.2.1.1-231/99-Sche/HuO
17	Décision du 22.03.1999 Programme d'analyse « eau » conformément au chapitre III, No° 1.8 de la PFB Référence : E/4-119/99-Bs/Schw
16	Avenant du 09/12/1998 à la PFB (passage des codes et dénominations des déchets au Catalogue européen des déchets (CED)) Référence : E/3-198-Lx-98.06
15	Nouveau catalogue des déchets conforme au CED pour les déchets autorisés à être incinérés dans les installations d'incinération des déchets de Velsen du 24/11/1998 Référence : E/3-198-Lx-98.05
14	Modification de la centrale thermique des déchets Notification conformément au § 15, alinéa 2, de la BlmSchG du 09/10/1998 (scories brutes) Référence : E/3-198-Lx/Kö-98.03
13	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BlmSchG du 17/09/1998 (scories brutes) Référence : E/3-198-Lx/Kö-98.03

12	Protocole de détermination consensuelle de la quantité de déchets enfouis du 27/07/1998
11	Notification au titre du § 15, alinéa 2, de la BImSchG du 16/03/1998 (modifications par rapport à la planification de réalisation) Référence : E/3-V-Lx/Kr-98.01
10	Avis complémentaire à la PFB, disposition accessoire n° 1.1.15 du 06/06/1997 (autorisation de chaudière à vapeur) Référence : E/3-V-Lx/Kr 97.06
9	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG du 25/03/1997 (construction et exploitation d'une installation de ventilation à l'arrêt des trémies de déchets) Référence : E/3-V-Lx-97.03
8	Notification au titre du § 15, alinéa 1, de la BImSchG du 10/01/1997 (installation de réservoirs d'eau d'extinction) Référence : E/3-V-Lx/Kr-97.01
7	Avis complémentaire du 07/10/1996 à l'avis d'autorisation du 21/12/1994 (prescriptions supplémentaires en matière de bruit) Référence : E/5-5.2.11-423/96-Kie/HoÖ
6	Avis de modification de la PFB (renonciation à la co-incinération de certains déchets) du 28/09/1995 Référence : E/5-31.04.1-456/95
5	Décision d'autorisation de modification de la centrale thermique des déchets (centrale de cogénération des déchets) de l'installation de valorisation des déchets de Velsen de la société propriétaire des unités de traitement des déchets 21/12/1994 (autorisation de modification) Référence : E/5-E/4-V-Lx/Kr-94.28
4	Avis sur l'avis d'autorisation du 21/12/1994 du 01/12/1995 (documents ultérieurs en raison de l'arrêt de la construction) Référence : E/5-31.04.1-456/95 Sche/HoÖ
3	Décision d'autorisation pour le début anticipé de la construction de la trémie à ordures de la centrale thermique des déchets de l'installation de valorisation des déchets de Velsen Début des travaux de construction conformément au § 15 a de la BImSchG du 30/08/1994 Référence : E/4-E/5-V-Lx/Kr-94.17
2	Notification du 13/07/1994 « Étude conceptuelle sur l'utilisation des eaux de surface et des eaux de pluie » Référence : E/5-214/94-Sche/ka
1	Décision d'approbation du plan (PFB) en vertu du § 7, alinéa 1, de l'AbfG, y compris l'autorisation relevant du droit de l'eau au titre du § 7, alinéa 1, en combinaison avec le § 14, alinéa 1, de la WHG du 11/05/1993 (PFB dans l'archive) Référence : F-V-93.0

Liste des documents

Formulaire 2

Page 1 sur 5

Demandeur	AVA Velsen GmbH Alte Grube Velsen 16 66127 Saarbrücken	Date de la demande	10.10.2023
------------------	--	---------------------------	------------

Nombre d'exemplaires du dossier de demande ⁽²⁻¹⁾

15 +10

-fois

Jeu de formulaires

N° du formulaire	Formulaire	joint
Annexe à 2	Check-list rapport EIE	☒
3.1	Données de l'installation	☒
3.2	Liste des sources d'émission	☒
3.3	Procédure d'exploitation / données d'émission	☒
3.4	Substances manipulées	☒
3.5	Autres informations sur les substances dangereuses manipulées ⁽²⁻²⁾	☒
4	Sources d'émission sonore avec $L_{WA} > 85 \text{ dB(A)}$	☒
5	Informations sur les déchets produits	☒
6	Indications relatives à la protection contre l'incendie	☒
7	Ind. des sources d'émission des gaz à effet de serre $\text{CO}_2, \text{N}_2\text{O}, \text{PFC}$	☐
8	Demande d'auto. au titre du § 58 WHG (Demande de déversement indirect)	☒
9	Demande de permis de construire selon § 65 LBO	☒
		☐
		☐
		☐
		☐
		☐
		☐

Liste des documents

Formulaire 2

Page 2 sur 5

Documents

joints

Données relatives à l'installation et à son exploitation (§ 4a de la 9. BImSchV)

Parties de l'installation, étapes du procédé et équipements annexes	(§ 4a Alinéa 1 N° 1 de la 9. BImSchV)	☒
Besoin en surface, état du terrain de l'installation	(§ 4a Alinéa 1 N° 2 de la 9. BImSchV)	☒
les procédés ou types de procédés prévus, l'identification, le type, la quantité et la nature des substances utilisées, des sous-produits, produits intermédiaires et finis et des résidus obtenus	(§ 4a Alinéa 1 N° 3 de la 9. BImSchV)	☒
le type et la quantité d'énergie utilisée et produite par l'installation	(§ 4a Alinéa 1 N° 4 de la 9. BImSchV)	☒
les rejets ou réactions possibles de substances en cas de perturbations dans le déroulement du processus	(§ 4a Alinéa 1 N° 5 de la 9. BImSchV)	☒
la nature et l'ampleur des émissions, ainsi que leur répartition spatiale et temporelle, le type, l'emplac. et les dimensions des sources d'émission	(§ 4a Alinéa 1 N° 6 de la 9. BImSchV)	☒
les principales solutions de remplacement envisagées par le demandeur, le cas échéant, sous forme de synthèse	(§ 4a Alinéa 1 N° 7 de la 9. BImSchV)	☒
Prévision des immissions attendues, type, ampleur et durée, ainsi que potentiel de nuisance attendu	(§ 4a Alinéa 2 de la 9. BImSchV)	☒
pour les installations d'incinération et de Co-incinération des déchets : le type et la quantité de déchets destinés à être incinérés, ainsi que leurs flux massiques, leur pouvoir calorifique, leur teneur en substances polluantes, l'installation ou l'alimentation du brûleur, les mesures prises pour respecter les valeurs limites d'émission lors de l'incinération	(§ 4a Alinéa 3 de la 9. BImSchV)	☐
Rapport sur l'état initial ⁽²⁻³⁾	(§ 4a Alinéa 4 de la 9. BImSchV)	☒

Liste des documents**Formulaire 2**

Page 3 sur 5

Documents**joints****Informations sur les mesures de protection (§ 4b de la 9. BImSchV)**

Mesures de protection et de prévention contre les effets nocifs sur l'environnement	§ 4b Alinéa 1 N° 1 de la 9. BImSchV	☒
les mesures de protection du public et du voisinage ainsi que les dispositions techniques et organisationnelles relatives aux incidents d'exploitation	§ 4b Alinéa 1 N° 2 de la 9. BImSchV	☒
Mesures de protection du travail	§ 4b Alinéa 1 N° 3 de la 9. BImSchV	☒
Mesures de protection en cas de cessation d'activité	§ 4b Alinéa 1 N° 4 de la 9. BImSchV	☒
Mesures de contrôle des émissions dans l'environnement	§ 4b Alinéa 1 N° 5 de la 9. BImSchV	☒
Rapport de sécurité conformément au § 9 de la 12. BImSchV	§ 4b Alinéa 2 de la 9. BImSchV	☐
Présentation alternative des mesures de protection contre les risques	§ 4b Alinéa 3 de la 9. BImSchV	☒

Plan de gestion des déchets (§ 4c de la 9. BImSchV)

Mesures pour la prévention des déchets	§ 4c N° 1 de la 9. BImSchV	☒
Mesures de valorisation matérielle ou thermique des déchets produits	§ 4c N° 2 de la 9. BImSchV	☒
Raisons pour lesquelles il est impossible ou déraisonnable de prévenir ou de valoriser d'avantage des déchets	§ 4c N° 3 de la 9. BImSchV	☒
Mesures d'élimination des déchets non évitables ou non valorisables ; filières d'élimination	§ 4c N° 4 de la 9. BImSchV	☒
Mesures de valorisation ou d'élimination des déchets susceptibles d'être produits en cas de perturbation du fonctionnement normal de l'entreprise	§ 4c N° 5 de la 9. BImSchV	☐
Mesures prévues pour les déchets existants au moment de l'arrêt de l'exploitation	§ 4c N° 6 de la 9. BImSchV	☒

Liste des documents**Formulaire 2**

Page 4 sur 5

Documents**joints****Informations sur l'efficacité énergétique (§ 4d de la 9. BImSchV)**

des mesures visant à une utilisation économe et efficace de l'énergie, en particulier des indications sur les possibilités d'atteindre des rendements énergétiques et des taux d'utilisation élevés, de limiter les pertes d'énergie, ainsi que l'utilisation de l'énergie produite	§ 4d de la 9. BImSch	☒
---	----------------------	-------------------------------------

Informations complémentaires sur l'évaluation des risques pour l'environnement (§ 4e de la 9. BImSchV)

Rapport sur les effets probables du projet soumis à l'EIE sur les biens à protéger mentionnés au point 1a (rapport EIE) ⁽²⁻⁴⁾	§ 4e Alinéa 1 de la 9. BImSchV	☒
autres informations selon l'annexe à § 4e de la 9. BImSchV ⁽²⁻⁵⁾	§ 4e Alinéa 2 de la 9. BImSchV	☒
Référence au champ d'application préalablement défini conformément au § 2a (cadre des études) ⁽²⁻⁶⁾	§ 4e Alinéa 3 de la 9. BImSchV	☒

Informations complémentaires (§ 4 de la 9. BImSchV)

Brève description compréhensible par tous et adaptée à la conception, permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'installation, de son fonctionnement et de ses effets prévisibles sur la population et le voisinage ; pour les installations soumises à l'EIE, la brève description s'étend également aux informations requises par le § 4e de la 9e BImSchV.	§ 4 Alinéa 3 de la 9. BImSchV	☒
dans la mesure où les intérêts de la protection de la nature et de l'entretien des paysages sont concernés : documents relatifs aux mesures visant à éviter, à réduire ou à compenser les atteintes importantes à la nature et aux paysages, ainsi qu'aux mesures de remplacement en cas d'atteintes non compensables mais prioritaires à ces biens à protéger	§ 4 Alinéa 2 de la 9. BImSchV	☒

Directive sur la comparaison des coûts et des bénéfices de la cogénération (KNV-V)

Analyse coûts-bénéfices de l'utilisation de la cogénération ⁽²⁻⁷⁾	§3 Alinéa 1 KNV-V	☒
--	-------------------	-------------------------------------

Liste des documents

Formulaire 2

Page 5 sur 5

Documents

joints

Autres documents

Carte topographique 1 : 10 000 ou 1 : 25 000	☒
Plan de situation avec les constructions environnantes / plan d'ensemble (2-8)	☒
Représentation schématique (schéma) (2-9)	☒
Plan d'installation des appareils et des machines (2-10)	☒
Indications sur la manipulation et le stockage de substances dangereuses pour l'eau (2-11)	☒
Données sur les eaux usées (2-12)	☒
Plan d'évacuation des eaux	☒
Description de la construction (2-13)	☒
Plans de construction (2-14)	☒
Justificatif de stabilité (2-15)	☐
Autres documents / descriptions / justificatifs selon LBO (les énumérer ci-dessous) (2-16)	☒
Compatibilité HFF	☒
Prévision des immissions TA Lärm (bruit)	☒
Modélisation de la dispersion TA Luft	☐
Hauteur de la cheminée selon TA Luft	☒
Etude de danger selon les prescriptions de la Préfecture de Metz	☒
	☐
Demande de dérogation concernant l'accessibilité (§ 50 LBO)	☒
Demande de dérogation au § 5 (végétalisation des toits et façades) du règlement de végétalisation de la ville de Sarrebruck	☒
Demande de dérogation à la largeur autorisée du bâtiment industriel et Surfaces d'extraction de chaleur selon la section 6 - tableau 2 du MIndBauRL	☒

Liste de contrôle Rapport EIE

cf. annexe 4 de la loi sur l'étude d'impact sur l'environnement (UVPG)

Annexe

Formulaire 2

Page 1 sur 3

Dans la mesure où les aspects suivants vont au-delà des exigences minimales mentionnées au § 16, alinéa 1, première phrase, et qu'ils sont importants pour le projet, le rapport d'EIE doit, conformément au **§ 16, alinéa 3**, contenir des informations suivantes :

Description du projet

Description du site	☒
Les caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris les travaux de démolition, ainsi que les besoins en surface pendant les phases de construction et d'exploitation	☒
Description des principales caractéristiques de la phase d'exploitation du projet (notamment processus de production), par exemple - Besoin et consommation d'énergie, - le type et la quantité de matières premières utilisées, et - la nature et la quantité des ressources naturelles (notamment la surface, le sol, l'eau, la faune, la flore et la biodiversité)	☒ ☒ ☒
Estimation, par type et quantité, - les résidus et émissions prévus (par exemple, pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, bruit, vibrations, lumière, chaleur, rayonnement) - des déchets produits pendant les phases de construction et d'exploitation	☒ ☒
les alternatives raisonnables examinées (par exemple en ce qui concerne la conception, la technologie, la localisation, la taille et la portée du projet), en indiquant les principales raisons du choix effectué, compte tenu de leurs incidences respectives sur l'environnement	☒
description de l'état actuel de l'environnement et de ses composantes dans la zone d'influence du projet et aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles	☒

Description des impacts environnementaux significatifs potentiels du projet

La nature des effets sur l'environnement (directs et indirects, secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court terme, à moyen terme et à long terme, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet)	☒
--	-------------------------------------

Liste de contrôle Rapport EIE

cf. annexe 4 de la loi sur l'étude d'impact sur l'environnement (UVPG)

Annexe

Formulaire 2

Page 2 sur 3

Façon dont les biens à protéger sont affectés, par exemple		☒
Bien à protéger (sélection)	Nature possible de l'impact	
l'homme, en particulier la santé humaine	Impact à la fois sur les individus et sur la population	
Animaux, plantes, biodiversité	Effets sur la flore et la faune	
Surface	Utilisation de l'espace	
Sol	Modification de la matière organique, érosion du sol, compactage du sol, imperméabilisation du sol	
Eau	les modifications hydromorphologiques, les changements de la quantité ou de la qualité de l'eau	
Climat	Modifications du climat, par exemple par les émissions de gaz à effet de serre, modification du microclimat sur le site	
Patrimoine culturel	Impact sur les sites et constructions d'importance historique, architecturale ou archéologique et sur les paysages culturels	

Causes possibles des effets sur l'environnement

Mesure de construction	☒
Présence physique des installations ou des ouvrages construits	☒
Techniques utilisées et substances employées	☒
Utilisation des ressources naturelles	☒
Disponibilité durable de la ressource concernée	☒
Émissions et nuisances	☒
Risques pour la santé humaine	☒
Pour la nature et le paysage ainsi que pour le patrimoine culturel	☒
Impact sur les zones écologiquement sensibles visées au point 2.3 de l'annexe 3	☒
Impact du projet sur le climat en termes d'émissions de gaz à effet de serre	☒
Vulnérabilité du projet aux effets du changement climatique	☒
la vulnérabilité du projet aux risques d'accident majeur ou de catastrophe	☒

Liste de contrôle Rapport EIE

cf. annexe 4 de la loi sur l'étude d'impact sur l'environnement (UVPG)

Annexe

Formulaire 2

Page 3 sur 3

Autres informations

Description des effets transfrontaliers du projet	☒
description et explication des caractéristiques du projet et de son site visant à exclure, réduire, compenser l'apparition d'effets négatifs importants sur l'environnement (mesures de prévention, de protection et de compensation)	☒
la description et l'explication des mesures prévues pour exclure, réduire ou compenser l'apparition d'effets négatifs importants sur l'environnement, ainsi que des mesures de remplacement prévues et des éventuelles mesures de surveillance prises par le maître d'ouvrage	☒
les mesures de prévention et d'urgence prévues (en cas de vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs ou de catastrophes)	☒
Impact sur les sites Natura 2000	☒
Effets sur les espèces particulièrement protégées	☒
Méthodes ou justificatifs utilisés pour déterminer les impacts environnementaux significatifs, y compris les indications sur les difficultés et les incertitudes (lacunes techniques, manque de connaissances).	☒
Liste de référence des sources utilisées pour les informations contenues dans le rapport d'EIE	☒

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	1	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agrégat			Données de conception			Remarques
N° d'iden- tifica- tion (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonc- tionne- ment (*) (3-3)	N° d'iden- tification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de di- mensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.01	Livraison et préparation	k	5 EAE10	1	Bunker de livraison	Capacité de remplissage : 1 330 m³ ; 900 t			
2.01	Livraison et préparation	d	5 SMT10	1	Grue de bunker	2,5 m³ grappin,145 m³/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBC10	1	Broyeur	Débit : 30 t/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBE10	1	Séparateur de Fe	~ 2 300 mm de long			
2.02	Livraison et préparation	d	5 EBA10 AF010	1	Bande transporteuse de biodé- chets broyés (alimentation du tamis en étoile)	30 t/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBD10	1	Tamis en étoile	30 t/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBA10 AF011	1	Bande réversible p. biodéchets traités (après tamis en étoile)	29 t/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBA10 AF012	1	Convoyeur ascendant pour biodéchets traités	29 t/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 RCB10	1	Stockage intermédiaire de sub- trat frais	Capacité de remplissage : 180 m³ ; 125 t			

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	2	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agrégat			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBA10 AF013/14	2	Bande transporteuse substrat frais	29 t/h			
2.01	Livraison et préparation	d	5 EBA10 AF020/21	2	Courroies transporteuses de résidus de criblage (vers le conteneur collecteur de résidus de criblage)	1 t/h			
2.02	Fermentation	k	5 RCC10 5 RCC20	2	Mélangeur	Capacité 2 500 kg			
2.02	Fermentation	k	5 RCE10 AP020 5 RCE 20 AP020	2	Pompe à piston d'alimentation	15 m³/h			
2.02	Fermentation	k	5 RAA10 5 RAA20	2	Fermenteur	Volume standard : 1 850 m³	55 °C	10 mbar	
2.02	Fermentation	k	5 RDA10 AP020 5 RDA20 AP020	2	Pompe à piston d'évacuation	15 m³/h			

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	3	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agrégat			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.02	Fermentation	d	5 RCL10	1	Poste de dosage d'hydroxyde de fer	400 l			
2.03	Déshydratation	d	5 GNB11 5 GNB12	2	Tamis vibrant	10 m³/h			
2.03	Déshydratation	d	5 GNB21 5 GNB22	2	Presse à vis	8 m³/h			
2.03	Déshydratation	d	5 EBA20 AF010	1	Vis transporteuse pour la déshydratation (produit fermenté solide)	11 kW			
2.04	Pourrissage	d	5 EBA20 AF011	1	Convoyeur de distribution de pourrissage (pour produit fermenté solide)	7,5 kW			
2.04	Pourrissage	d	5 EUE10 AF010 5 EUE20 AF010 5 EUE30 AF010	3	Convoyeur d'entrée de pourrissage Tunnel de pourrissage 1–3	11 kW			

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	4	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agréгат			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.04	Pourrissage	k	5 EUE 10 5 EUE 20 5 EUE 30	3	Tunnel de pourrissage 1–3 pour la phase d'aérobiose	Volume brut : 855 m³ chacun			
2.04	Pourrissage	k	5 EUE 40 5 EUE 50 5 EUE 60	3	Tunnel de pourrissage 4–6 pour la phase de post-pourrissage	Volume brut : 855 m³ chacun			
2.04	Pourrissage	d	5 EAB10 AE001	1	Chargeur sur roues	5 m³			
2.05	Confection de compost	d	5 EUE10 EV001	1	Entonnoir d'alimentation pour compost brut	Capacité : 8 m³			
2.05	Confection de compost	d	5 EUF10 EV003	1	Tamis à tambour	63 m³/h			
2.05	Confection de compost	d	5 EUF10 EV002 5 EUF10 EV004 5 EUF10 EV005	3	Bandes transporteuses confection de compost				

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	5	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agréгат			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.05	Confection de compost	d	5 EUF10 EV006	1	Séparateur de film p. compost prêt à l'emploi (en option)	3 kW			
2.05	Confection de compost	d	5 EUF10 EV007	1	Filtre à poussière séparateur de film compost prêt à l'emploi (en option)	20 000 m³/h			
2.05	Confection de compost	d	5EUF10 EV008 5EUF10 EV009	2	Bandes transporteuses pour le post-traitement du résidu de criblage compost brut (en option)				
2.05	Confection de compost	d	5EUF10 EV010	1	Séparateur de film p. post-trai- tement du résidu de criblage compost brut (en option)	30 kW			
2.06	Séchage	d	5 EBH10 AT010 5 EBH20 AT010 5 EBH30 AT010 5 EBH40 AT010	4	Sécheur	Volume de l'installation : 8 m³ chacun	~35 °C		

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	6	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agréгат			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.06	Séchage	d	5 EBA30 AF001 5 EBA30 AF010	2	Vis de sortie produit de fermentation séché				
2.07	Traitement du gaz	k	5 RKH10	1	Réservoir de gaz	Volume utile : 6 300 m³		10 mbar	
2.07	Traitement du gaz	k	5 RKH10 AA010	1	Protection contre la surpression/dépression Réservoir de gaz			-3 mbar ou 12 mbar	
2.07	Traitement du gaz	k	5 RKH10 AN10 5 RKH10 AN20	2	Soufflante à air de soutien	~ 1,5 kW			
2.07	Traitement du gaz	k	5 RNA10	1	Vase à condensat p. condensat provenant du traitement du biogaz	8 m³			
2.07	Traitement du gaz	d	5 RHQ10	1	Torche à gaz de secours	Débit max. 1 050 m³/h			Exploitation d'urgence uniquement ; bivalent pour le biogaz/biométhane

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	7	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agréгат			Données de conception			Remarques
N° d'iden-tification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonc-tionnement (*) (3-3)	N° d'iden-tification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de di-mensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.07	Traitement du gaz	k	5RKC10 EV001	1	Refroidisseur de gaz	Max. 1 000 m³/h	5 °C	< 0,5 bar	-
2.07	Traitement du gaz	k	5RKC10 EV002	1	Filtre à charbon actif	2 conteneurs de 6 m³	-	< 0,5 bar	-
2.07	Traitement du gaz	k	5RKC10 EV003	1	Installation à membrane	Max. 1 000 m³/h	-	12-16 bar	-
2.07	Traitement du gaz	k	5RKC10 EV005	1	Post-combustion thermique (RTO)	Débit des gaz d'échappe- ment : max 500 Nm³/h	800 °C	-	-
2.07	Traitement du gaz	k	5RKC10 EV006	1	Laveur de COV	Max. 1 000 m³/h	< 40 °C	< 0,5 bar	-
2.08	Traitement de l'air d'échappe- ment	k	5 RLA10	1	Biofiltre 1 (fermentation)	Quantité à traiter : 60 000 m³/a			
2.08	Traitement de l'air d'échappe- ment	k	5 RLA20 5 RLA30	2	Biofiltres 2 et 3 (pour l'air d'échappement du sécheur)	Quantité traitée : chacun 60 000 m³/a			

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	8	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agréгат			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.08	Traitement de l'air d'échappement	k	5 EBM10 5 EBM20 5 EBM30	3	Laveurs acide 1-3	Quantité traitée : chacun 60 000 m³/a Volume de l'installation : 4,5 m³			
2.08	Traitement de l'air d'échappement	k	5 EBM42	1	Réservoir d'acide sulfurique	Volume de remplissage : 15 m³			
2.08	Traitement de l'air d'échappement	k	5 EBM43	1	Station de dosage d'acide sulfurique				
2.08	Traitement de l'air d'échappement	k	5 EBM52	1	Réservoir de solution de sulfate d'ammonium	Volume de remplissage : 30 m³			
2.09	Chaleur	d	-	2	Unité de chauffage du fermenteur 1-2	Max. ~ 300 kW	~ 88 °C	< 10 bar	0-25 m³/h
2.09	Chaleur	d	-	6	Unité de chauffage tunnel de pourrissage 1-6	Max. ~ 100 kW	~ 88 °C	< 10 bar	0-5 m³/h
2.09	Chaleur	d	-	4	Unités de chauffage sécheur 1-4	Max ~ 500 kW	~ 88 °C	< 10 bar	0-36 m³/h
2.09	Chaleur	k	-	1	Échangeur de chaleur eau-air	Max ~ 185 kW	~ 78 °C	< 10 bar	< 30 m³/h

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	9	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agréгат			Données de conception			Remarques
N° d'identification (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fonctionnement (*) (3-3)	N° d'identification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de dimensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.09	Chaleur	d	-	1	Unité de chauffage bâtiment d'exploitation	Max ~ 10 kW	~ 73 °C	< 10 bar	0-1 m³/h
2.10	Eau	k	5 GMB10	1	Entrepôt de produits fermentés	Volume _{tot.} : 4 250 m³ Volume _{utile} : 3 400 m³			
2.10	Eau	d	5 GMB10 AP010	1	Pompe à produit fermenté	11 kW			
2.10	Eau	d	5 GMB20 AP010	1	Pompe p. station de remplissage produit fermenté	11 kW			
2.10	Eau	k	5 GMA10	1	Réservoir d'eau de pressage	Volume _{tot.} : 172 m³ Volume _{utile} : 107 m³			
2.10	Eau	d	5 GMB60 AP010	1	Pompe à eau de pressage	15 kW			
2.10	Eau	k	5 GMA20	1	Réservoir d'eau de procédé	Volume _{tot.} : 48 m³ Volume _{utile} : 30 m³			
2.10	Eau	d	5 GMB70 AP010	1	Pompe à eau de procédé	11 kW			

(*) : continu = k, discontinu = d

Données relatives aux installations (selon le schéma)

Formulaire 3.1

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	10	de	10	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	----	-----------	----	--------------

Unité opérationnelle			Agrégat			Données de conception			Remarques
N° d'iden- tifica- tion (3-1)	Désignation (3-2)	Mode de fon- ctionne- ment (*) (3-3)	N° d'iden- tification (3-4)	Nom bre	Désignation (3-5)	Taille caractéristique (avec indication de di- mensions) (3-6)	Temp. [° C]	Pression [MPa]	
2.10	Eau	k	5 GMA30	1	Puits biofiltre (p. lixiviat biofiltre)	2 m³			
2.10	Eau	k	5 GMA40	1	Puits pourrissage (eau de rinçage pourrissage/con- densat d'air d'échappement)	4 m³			
2.10	Eau	k	5 GMA50	1	Puits à percolat (collecte eaux BE 2.01/2.02)	5,6 m³			
2.10	Eau	k	-	1	Réservoir d'eau sanitaire (collecte des eaux de pluie dans des citernes)	300 m³			
2.11	Généralités	d	-	1	Station-service pour ses propres besoins	< 1 000 litres			
2.11	Généralités	k	-	1	Séparateur de matières lé- gères	Conçu pour 1 000 litres de station-service			
3	Zone de petites livraisons	d	5 EAB10 AE002	1	Chargeur sur petites roues	Puissance : 35 kW Taille de la pelle : 0,5 m³			

(*) : continu = k, discontinu = d

Liste des sources d'émission (selon le schéma)

Formulaire 3.2

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	1	sur	2	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

N° d'identification Unité d'exploitation (s. 3.1) ⁽³⁻⁷⁾	N° d'identification Source (selon schéma) ⁽³⁻⁸⁾	Désignation du type de source ⁽³⁻⁹⁾	Hauteur au-dessus du sol [m]	Altitude géodé- sique [m] ⁽³⁻¹⁰⁾	Surface de sortie [m²] ⁽³⁻¹¹⁾	Valeur en abscisse Gauß-Krüger (valeur est ETRS89/UTM) [m] 32U ⁽³⁻¹²⁾	valeur en ordonnée Gauß-Krüger (valeur nord ETRS89/UTM) [m] 32U ⁽³⁻¹²⁾
2.08	E1a E1b	Cheminée Biofiltre 1 (source ponctuelle) Cheminée Biofiltre 2 (source ponctuelle)	38	243,80	2,84 m² 1,33 m²	a : 2560896.94/ b : 2560898.92	a : 5453460.12/ b : 5453457.35
						a : 342352.490 / b : 342354.358	a : 5453635.066/ b : 5453632.22
2.07	E2	Cheminée PTR (source ponctuelle)	10	215.80	0,01 m²	2560907.33	5453394.09
						342360.25	5453568.68
2.01	E3	Porte refus de tamisage (substances étrangères et nuisibles traitement des biodéchets) (source de surface)	0	205,80	8 m x 7 m = 56 m²	2560834.16	5453425.99
						342288.41	5453603.45
2.01	E4a-c	Portes du hall de livraison (source de surface), 3 pièces	0	205,80	je 4 m x 7 m = 28 m²	2560924.30	5453325.48
						342374.48	5453499.46
2.04	E5	Porte du hall de pourrissage (source de surface)	0	205,80	5 m x 6 m = 30 m²	2560834.16	5453425.99
						342288.41	5453603.45
2.05	E6a	Hall de stockage du compost (source de surface) - Surface de stockage du compost fini	0	205,80	1.250 m²	2560837.10	5453461.76
						342292.77	5453639.07
2.05	E6b	Hall de stockage du compost (source de surface) - Surface de stockage du digestat séché	0	205,80	435 m²	2560847.23	5453447.24
						342302.31	5453624.16
3	E7	Aire de petite livraison Stockage et distribution de compost (source de surface)	0	205,80	150 m²	2560666.88	5453572.45
						342127.09	5453756.41
3	E8a-d		0	205,80	je 24,8 m²	2560636.62	5453585.21

Liste des sources d'émission (selon le schéma)

Formulaire 3.2

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	2	sur	2	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

		aire de petite livraison, 4 conteneurs de déchets résiduels et encombrants (source de surface)				342097.36	5453770.35
1 -3	E9	Trafic de véhicules livraison et enlèvement, transbordement (camions, voitures, chargeuses sur pneus) (source diffuse)	0	205,80			

Processus d'exploitation / données d'émission (selon le schéma)

Formulaire 3.3

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	1	sur	2	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

N° d'identification Unité d'exploitation (s. 3.1) (3-13)	N° d'identification Source (s.3.2) (3-14)	État de fonctionnement				Gaz d'échappement		Substances étrangères à l'air émises (séparément par composants individuels)					Type de l'installation de nettoyage
		a/b/ c/d (*) (3-15)	Fréquence T/W/M (**)(3-16)	Durée individuelle [h:min]	Durée totale [h/a]	Débit volumique [Nm³/h]	Temp. [°C]	Dénomination (3-17)	État de l'agrégat dans le gaz d'échappement (g/fl/f) (***)	Concentration [g/m³]	Débit massique [kg/h]	Débit massique annuel [kg/a]	(3-18)
2.08	E1a	a	pro T	24:00	8.760	49.000		Odeur Ammoniac (NH ₄) Carbone total	 g g	 0,005 0,2	 0,25 9,8	 2.190 85.848	
2.08	E1b	a	pro T	24:00	8.760	103.250		Odeur Poussières Ammoniac (NH ₄) Carbone total -C HCl	 f g g g	 0,005 0,01 0,02 0,012	 0,52 1,033 2,01 1,24	 4.555 9.049 17.608 10.862	
2.07	E2	a	pro T	24:00	8.760	450	55	NO _x Carbone total -C CO	 g g g	 0,105 0,02 0,105	 0,047 0,009 0,047	 412 79 412	
2.01	E3	a	pro T	1:00	313			Odeur					

(*): a= Fonctionnement normal, b= Démarrage, c=Arrêt, d= État particulier

(**): Indication en nombre par jour (/T), par semaine (/W) ou par mois (/M)

(***): g= gazeux, fl= liquide, f= solide

Processus d'exploitation / données d'émission (selon le schéma)

Formulaire 3.3

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	2	sur	2	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

2.01	E4a-c	a	pro T	10:40	3.339			Odeur					
2.04	E5	a	pro T	4:00	1.252			Odeur					
2.05	E6a-b	a	pro T	24:00	8.760			Odeur, Poussière					
3	7	a	pro T	24:00	8.760			Odeur, Poussière					
3	8a-d	a	pro T	24:00	8.760			Odeur, Poussière					
1-3	E9	a	pro T	16:00	5.008			Odeur, Poussière, NO _x					

(*): a= Fonctionnement normal, b= Démarrage, c=Arrêt, d= État particulier

(**): Indication en nombre par jour (/T), par semaine (/W) ou par mois (/M)

(***): g= gazeux, fl= liquide, f= solide

Substances manipulées (selon schéma)

Formulaire 3.4

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	1	de	4	Pages
-----------	-----------------	--------------------	------------	------	---	----	---	-------

Numéro d'identification unité opérationnelle (voir 3.1) (3-19)	Numéro d'identification de la substance (Voir 3.5) (3-20)	Nom de la substance			Quantités			État physique g/fl/f (**)	Fiche de données de sécurité jointe	Principaux composants secondaires avec indication des parts (***) (3-23)
		E/AE/P/B AB/Z/N/A /Aw (*)	Clé déchets CED (3-21)	Désignation (3-22)	Quantité de stock maximale [t]	Rendement [t/h] [t/a]				
Matières entrantes EVS BMZ (BE 02)										
2.01	AE 02	AE	Div.	biodéchets pour traitement biologique (selon le catalogue de réception des déchets EVS BMZ ; voir Chap. 4.9.2.2)	900		60 000	f	☐	Matière biologique : ≈ 55 000 t/a Déchets verts : ≈ 5 000 t/a
2.08.	E08	E		H ₂ SO (acide sulfurique (96 %))	28	0,05	300	fl	☒	
2.11	E09	E		Gazole	0,85		25	fl	☒	
Matières sortantes EVS BMZ (BE 02)										
2.01	A08	AB	19 12 12	Résidus de criblage des biodéchets (issu du traitement des biodéchets)	20		≈ 2 600	f	☐	
2.01.	A09	A	19 12 02	Métaux Fe (métaux ferreux) (issus du traitement des biodéchets)	5		≈ 300	f	☐	

(*) : E = Matière première, AE = Déchet comme matière première, P = Produit final, B = Combustible, AB = Déchet comme combustible, Z = Produit intermédiaire, N = Sous-produit, A = Déchets produits, Aw = Eaux usées

(**) : g = gazeux, fl = liquide, f = solide

(***) : % en poids, % en volume, ppm, ppb

Substances manipulées (selon schéma)

Formulaire 3.4

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	2	de	4	Pages
-----------	-----------------	--------------------	------------	------	---	----	---	-------

Numéro d'identification unité opérationnelle (voir 3.1) (3-19)	Numéro d'identification de la substance (Voir 3.5) (3-20)	Nom de la substance			Quantités			État physique g/fl/f (**)	Fiche de données de sécurité jointe	Principaux composants secondaires avec indication des parts (***) (3-23)
		E/AE/P/B AB/Z/N/A /Aw (*)	Clé déchets CED (3-21)	Désignation (3-22)	Quantité de stock maximale [t]	Rendement [t/h] [t/a]				
2.05	A10	AB	19 05 01 Alternative 19 12 12	Résidus de criblage compost brut (issus de la confection de compost)	50		≈ 7 100	f	☐	
2.08	A11	AB	19 06 99	Matière de biofiltre usagé (co-peaux)	Pas de stockage		-	f	☐	Remplacement régulier de la matière de bio-filtre (tous les 3 à 5 ans)
Divers	A12	A	13 01 10* 13 01 11* 13 02 05* 13 02 06*	Huiles de machines, de boîtes de vitesses et de lubrification usagées	< 1		< 10	fl	☐	Stockage temporaire en atelier
2.07	A13	A	19 06 99	Charbon actif usagé		~ 2 kg/h	16	f	☐	Remplacement régulier (aucun stockage requis)
2.07	Aw01	Aw		Épurateurs d'eaux usées contenant des COV	-	0,2	1 700	fl	☐	
2.05	A14	A	19 05 99	Compost prêt à l'emploi (qualité garantie ; degré de pourrissage IV-V)	3 100		≈ 13 200	f	☐	

(*) : E = Matière première, AE = Déchet comme matière première, P = Produit final, B = Combustible, AB = Déchet comme combustible, Z = Produit intermédiaire, N = Sous-produit, A = Déchets produits, Aw = Eaux usées

(**) : g = gazeux, fl = liquide, f = solide

(***) : % en poids, % en volume, ppm, ppb

Substances manipulées (selon schéma)

Formulaire 3.4

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	3	de	4	Pages
-----------	-----------------	--------------------	------------	------	---	----	---	-------

Numéro d'identification unité opérationnelle (voir 3.1) (3-19)	Numéro d'identification de la substance (Voir 3.5) (3-20)	Nom de la substance			Quantités			État physique g/fl/f (**)	Fiche de données de sécurité jointe	Principaux composants secondaires avec indication des parts (***) (3-23)
		E/AE/P/B AB/Z/N/A /Aw (*)	Clé déchets CED (3-21)	Désignation (3-22)	Quantité de stock maximale [t]	Rendement [t/h] [t/a]				
2.06	A15	A	19 05 99	Résidu de fermentation sec (garantie de qualité)	950		4 000– 4 300	f	☐	
2.06	A16	A	19 06 04	Résidu de fermentation liquide (optionnel)	3 400		0–2 000	fl	☐	La distribution n'est actuellement prévue qu'en option
2.07	P01	P		Biométhane (CH ₄)	0	0,54	≈ 4 800	g	☒	
2.08	N01	N		Solution de sulfate d'ammonium (ASL) [(NH ₄) ₂ SO ₄]	40	0,07	650	fl	☒	
Matières entrantes et sortantes zone de petites livraisons (BE 03)										
3	A07	AB	N° AVV du catalogue de réception des déchets d'AVA Velsen	Vieux bois (A1-A3) (provenant d'une réception séparée sur la zone de petites livraisons) destiné à la valorisation externe	100		3 400	f	☐	
3	AE03	AB	N° AVV du catalogue de	Déchets résiduels et encombrants	100		7 000	f	☐	

(*) : E = Matière première, AE = Déchet comme matière première, P = Produit final, B = Combustible, AB = Déchet comme combustible, Z = Produit intermédiaire, N = Sous-produit, A = Déchets produits, Aw = Eaux usées

(**) : g = gazeux, fl = liquide, f = solide

(***) : % en poids, % en volume, ppm, ppb

Substances manipulées (selon schéma)

Formulaire 3.4

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10/10/2023	Page	4	de	4	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	-----------	---	--------------

Numéro d'identification unité opérationnelle (voir 3.1) (3-19)	Numéro d'identification de la substance (Voir 3.5) (3-20)	Nom de la substance			Quantités			État physique g/fl/f (**)	Fiche de données de sécurité jointe	Principaux composants secondaires avec indication des parts (***) (3-23)
		E/AE/P/B AB/Z/N/A /Aw (*)	Clé déchets CED (3-21)	Désignation (3-22)	Quantité de stock maximale [t]	Rendement [t/h] [t/a]				
			réception des déchets d'AVA Velsen.							

(*) : E = Matière première, AE = Déchet comme matière première, P = Produit final, B = Combustible, AB = Déchet comme combustible, Z = Produit intermédiaire, N = Sous-produit, A = Déchets produits, Aw = Eaux usées

(**) : g = gazeux, fl = liquide, f = solide

(***) : % en poids, % en volume, ppm, ppb

Autres informations sur les substances dangereuses utilisées

Formulaire de rapport d'état initial pour les installations selon la directive IE (selon le schéma)

Formulaire 3.5

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	1	sur	3	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

N° d'identification Unité d'exploitation (v. 3.1) (3-24)	N° d'identification de la Substance (v.3.4) (3-25)	Nom de la substance/mélange de substances	Substances dangereuses au sens au sens de l'IED selon le règlement CLP Annexe I, parties 2 à 5 (3-26)	Phrase R correspondante ou critère H	Substance dangereuse pour l'eau Classes WGK 1-3	Pertinence matérielle pour le sol ⁽³⁻²⁷⁾	Pertinence pour la nappe phréatique ⁽³⁻²⁸⁾	Pertinence quantitative pour le sol et la nappe phréatique ⁽³⁻²⁹⁾
Informations sur les substances dangereuses manipulées dans le BMZ								
2.08	E08	H ₂ SO ₄ (Acide sulfurique (96%))	☒	H290; H314	1	☒	☒	Eaux
2.11	E09	Gazole	☒	H226; H332; H315; H35; H373; H304 H411	2	☒	☒	Eaux et sol
2.08	N01	Solution de sulfate d'ammonium (ASL) ((NH ₄) ₂ SO ₄)	☐		1	☒	☒	Eaux
2.11		Huiles et lubrifiants (p.e. : ADDI-NOL Eco Gear 320 S)	☐		1-2	☒	☒	Eaux et sol
Informations sur les substances dangereuses manipulées dans le secteur de la AVA								
1	1	Huile usagée	☐		3	☒	☒	Eaux et sol
1	2	Solution ammoniacale 24,5 % - Reduktan	☒	H314; H318; H412	2	☒	☒	Eaux et sol
1	3	Solution ammoniacale 25% (Esprit ammoniacal)	☒	H314; H335; H410	2	☒	☒	Eaux et sol

Autres informations sur les substances dangereuses utilisées

Formulaire de rapport d'état initial pour les installations selon la directive IE (selon le schéma)

Formulaire 3.5

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	2	sur	3	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

1	4	Solution d'hydroxyde de calcium (Lait de chaux 10-15%)	☐	H335; H315; H318	1	☒	☒	Eaux
1	6	Gazole	☐	H226; H332; H315; H351; H373; H304; H411	2	☒	☒	Eaux et sol
1	7	Solution de chlorure ferrique III 40%	☒	H290; H302; H315; H318	1	☒	☒	Eaux
1	8	Gâteau de filtration	☐		3	☒	☒	Eaux et sol
1	9	Mélange poussière de filtre/ad-sorbant usagé	☐		3	☒	☒	Eaux et sol
1	10	Glycol Glythermin NF	☒	H302 H360FD H373	1	☒	☒	Eaux
1	11	Glycosol N 23%	☐	H302 H373	1	☒	☒	Eaux et sol
1	12	Mazout de chauffage	☐	H226 H351 H304 H315 H332 H373; H411	2	☒	☒	Eaux et sol
1	13	Chaux hydratée Chaux de berger	☐	H335; H315; H318	1	☒	☒	Eaux
1	14	Sorbalit (80% Chaux blanche hydratée, 20% Charbon actif)	☐	H335; H315; H318	1	☒	☒	Eaux et sol
1	15	Dioxyde de carbone (liquéfié)	☐			☐	☐	
1	16	Solution de sulfure de sodium 10 %	☒	H290; H314; H318	2	☒	☒	Eaux

Autres informations sur les substances dangereuses utilisées

Formulaire de rapport d'état initial pour les installations selon la directive IE (selon le schéma)

Formulaire 3.5

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	3	sur	3	Pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

1	17	Soude caustique 50 %	☒	H290; H314; H318	1	☒	☒	Eaux
1	18	Acide de batterie	☐	H314, H290	1	☐	☐	
1	20	Acide chlorhydrique 31 %	☒	H290; H314; H335	1	☒	☒	Eaux
1	22	Sthamex 3% F-15, Mousse d'extinction	☒	H319	1	☒	☒	Eaux et sol
1	24	Eau de trempage	☐		1	☐	☐	Eaux et sol
1	25	Acide citrique monohydraté	☒	H319; H335	1	☒	☒	Eaux
1	26	Solution de chlorure de potassium 3 mol	☐		2	☒	☒	
1	27	Kurita FC-6850	☐	H413	1	☒	☒	Eaux et sol
1	28	Désinfection des mains Confort	☒	H225; H319 H336	1	☐	☒	
1	29	LEWATIT MonoPlus SP 112	☐		1	☐	☐	Eaux et sol

Sources d'émission sonore avec $L_{WA} > 85 \text{ dB(A)}$

Formulaire 4

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	1	sur	2	pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

N° d'identification unité d'exploitation (s. 3.1) (4-1)	N° d'identification Source (selon schéma) (4-2)	Nom de la source (Agrégat, ouverture de façade) (4-3)	Taille caractéristique (avec indication des dimensions) (4-4)	Heures de fonctionnement (Heures) (4-5)	Puissance acoustique L_{WA} [dB(A)] (4-6)	Niveau de pression acoustique sur le lieu de travail L_{pA} [dB(A)] (4-7)	Remarques
2.01	L1	Broyeur	30 t/h	0h00-24h00	90,5	78,9	Fonctionnement en continu
2.01	L2	Crible à étoiles	30 t/h	0h00-24h00	99,0	78,9	Fonctionnement en continu
2.02	L3a-b	Pompe de fermenteur (2 ex., Alimentation)	15 m³/h chacune	0h00-24h00	87,0		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur
2.02	L4a-b	Pompe de fermenteur (2 ex., Déchargement)	15 m³/h chacune	0h00-24h00	87,0		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur
2.03	L5a-b	Combinaison tamis-presse (2 ex.)	8 m³/h chacun	0h00-24h00	90,0	74,7	Fonctionnement en continu
2.05	L6	Séparateur à vent (Séparateur de films) (en option)	30 kW	06h00 - 22h00	97,7	79,8	6 h. de fonct. entre 06h00 – 22h00
2.06	L7a-d	sécheur (4 Stk.)	8 m³ chacun	0h00-24h00	85,9		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur
2.07	L8	Refroidisseur de table (BGAA)		0h00-24h00	95,0 (90,0)		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur diurne (nocturne)
2.07	L9	Groupe d'eau glacée (BGAA)		0h00-24h00	88,0		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur
2.07	L10	Pré-compresseur (BGAA)		0h00-24h00	95,0		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur
2.07	L11	Compresseur principal (BGAA)		0h00-24h00	95,0		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur

Sources d'émission sonore avec $L_{WA} > 85 \text{ dB(A)}$

Formulaire 4

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	2	sur	2	pages
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	--------------

2.08	L12-a-c	Ventilateur Biofiltre 1 à 3	60.000 m³/h chacun	0h00-24h00	90,0		Fonctionnement en continu, Installation à l'extérieur
2-3	L13	Trafic de camions Livraison & enlèvement, transbordement (chargeur sur pneus)		06h00 - 22h00	106 - 107		Horaires de livraison actuels : Lu-Ve : 7h00 - 18h15 ; Samedi : 7h00 - 14h45

Informations sur les déchets produits (selon le schéma d'écoulement)

Formulaire 5

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	1	sur	3	Page
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	-------------

Numéro d'identification unitaire opérationnelle (voir 3.1) (5-1)	Dénomination des déchets conformément au règlement relatif à la Liste européenne des déchets (Règlement allemand AVV)	Clé déchets CED	gA (*)	Quantité [t/a]	Mode d'élimination (V/B**) (5-2)	Nom, adresse de l'éliminateur	Preuve de l'élimination jointe (***) (5-2)	Consentement de l'éliminateur joint (***) (5-2)
Déchets BE 02 EVS BMZ								
2.01.	Résidus de criblage des biodéchets Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, agglomération) n.c.a. - autres déchets (y compris les mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés sous 19 12 11	19 12 12	☐	≈ 2 600	V	AVA Velsen Alte Grube Velsen 16 66127 Sarrebruck	☐	☐
2.01	Métaux ferreux (séparation Fe biodéchets) Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, agglomération) n.c.a. - Métaux ferreux	19 12 02	☐	≈ 300	V	Entreprise régionale spécialisée dans la gestion des déchets, par ex. commerce de ferraille	☐	☐
2.05	Compost prêt à l'emploi (qualité garantie, degré de décomposition IV-V) déchets provenant du traitement aérobique des déchets solides - déchets non spécifiés ailleurs	19 05 99	☐	≈ 13.200	V	Remise à l'agriculture, à des usines de terreau ou à des particuliers (présentation détaillée au chapitre 7.6.3 du dossier de demande)	☐	☐

(*) : gA = déchets dangereux (**): Valorisation = V, Elimination = B

(***) : Présenter soit le justificatif d'élimination, soit la déclaration d'accord de l'entreprise d'élimination.

Informations sur les déchets produits (selon le schéma d'écoulement)

Formulaire 5

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	2	sur	3	Page
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	-------------

2.05	Résidus de criblage compost brut Déchets provenant du traitement aérobique des déchets solides - fraction non composée des déchets municipaux et similaires Alternative Déchets provenant du traitement mécanique des déchets - autres déchets (y compris mélanges)	19 05 01 19 12 12	☐ ☐	≈ 7 100 	V V	AVA Velsen Alte Grube Velsen 16 66127 Sarrebruck	☐ ☐	☐ ☐
2.06	Produit de fermentation solide (qualité garantie) déchets provenant du traitement aérobique des déchets solides - déchets non spécifiés ailleurs	19 05 99	☐	≈ 4.000–4.300	V	Remise à l'agriculture, à des usines de terreau ou à des particuliers (présentation détaillée au chapitre 7.6.3 du dossier de demande)	☐	☐
2.06	Digestat liquide (qualité garantie) Abfälle provenant du traitement anaérobique des déchets - digestats/boues provenant du traitement anaérobique des déchets municipaux	19 06 04	☐	max. 2.000	V	Remise à l'agriculture (présentation détaillée au chapitre 7.6.3 du dossier de demande)	☐	☐
2.07	Charbon actif usagé Déchets provenant du traitement anaérobique des déchets - déchets n.c.a.	19 06 99	☐	≈ 20	V	Entreprise de retraitement de charbon actif, par ex. Desotec ; Regenbeekstraat 44, 8800 Roeselare (Belgique)	☐	☐

(*) : gA = déchets dangereux (**): Valorisation = V, Elimination = B

(***) : Présenter soit le justificatif d'élimination, soit la déclaration d'accord de l'entreprise d'élimination.

Informations sur les déchets produits (selon le schéma d'écoulement)

Formulaire 5

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023	Page	3	sur	3	Page
------------------	-----------------	---------------------------	------------	-------------	---	------------	---	-------------

2.08	Copeaux de bois usagés du biofiltre Déchets provenant du traitement anaérobie des déchets - déchets n.c.a.	19 06 99	☐	Env. 1 000 t/ tous les 3-5 ans	V	Entreprise régionale spécialisée dans la gestion des déchets	☐	☐
Diverses BE	Huiles de machines, de boîtes de vitesses et de lubrification usagées ; huiles hydrauliques usagées	13 01 10* 13 01 11* 13 02 05* 13 02 06*	☒	< 10	V	Baufeld-Oel TL Klarenthal Kreisstraße 84-86 66127 Sarrebruck	☐	☐
Déchets de la zone de petites livraisons								
03	Vieux bois (Cat. I à III)	N° AVV du catalogue de réception des déchets d'AVA Velsen	☐	≈ 3 400	V	Entreprise régionale spécialisée dans la gestion des déchets	☐	☐
03	Déchets résiduels et encombrants	N° AVV du catalogue de réception des déchets d'AVA Velsen	☐	≈ 7 000	V	AVA Velsen Alte Grube Velsen 16 66127 Sarrebruck	☐	☐

(*) : gA = déchets dangereux (**): Valorisation = V, Elimination = B

(***) : Présenter soit le justificatif d'élimination, soit la déclaration d'accord de l'entreprise d'élimination.

Indications relatives à la protection contre l'incendie

Formulaire 6

Demandeur	AVA Velsen GmbH	Date de la demande	10.10.2023
------------------	-----------------	---------------------------	------------

Approvisionnement en eau d'extinction

	existant	nouveau
Rampes d'incendie extérieures avec panneau de signalisation	☒	☐
Colonne montante dans les couloirs	☐	☐
Mouillée ☐ sèche ☐		
Colonne montante dans les bâtiments	☐	☐
Mouillée ☐ sèche ☐		
Boîtiers d'hydrants muraux	Nombre :	Nombre :
Bassin d'incendie	Volume : m ³	Volume : m ³
Pompes de surpression	☐	☐

Dispositifs d'extinction

	existant	nouveau
Système d'arrosage /installation d'aspersion	☐	☐
Système d'alarme automatique : ☐		
Détecteur à bouton-poussoir : ☐		
Inst. d'ext. à mousse lourde et moyenne	☐	☐
Système d'extinction au CO ₂	☐	☒
Système d'extinction à poudre	☐	☒
Autre système d'extinction	☐	☐
Extincteur P 50, sur roulettes	☐	☒
Extincteur G 50, sur roulettes	☐	☐
Extincteur M 50, sur roulettes	☐	☐
Ext. à poudre A B C Dim. : kg	Nombre:	Nombre:
Ext. à diox. de carbone Dim. : kg	Nombre:	Nombre:
Ext. à eau avec additif Dim. : kg	Nombre:	Nombre:
Ext. à mousse Dim. : kg	Nombre:	Nombre:

Protection générale contre l'incendie

	existant	nouveau
Surfaces d'évacuation de la chaleur	☐	☒
% de la surface au sol du hall pour l'extraction de chaleur		
Surfaces d'évacuation de la fumée	☐	☒
% de la surface du hall pour l'évacuation des fumées		
Fonct. automatique ☒ Fonctionnement manuel ☐		

Systèmes de détection préventive d'incendie

	existant	nouveau
Centrale d'alarme incendie	☒	☐
Dépôt de clés pour les pompiers ☒		
Détection d'incendie	☐	☐
Connexion pour les pompiers ☐		